



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 057-215702077-20260430-2026042347-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an 2026, le 23 avril, à 19h00, le conseil municipal de la commune de Farébersviller, dûment convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Farébersviller, sous la présidence du maire, Madame Marie ADAMY. Monsieur AIT TAMA ALI Abdelhakim est désigné secrétaire de séance.

Conseillers en fonction : 29

Présents : 24

ADAMY Marie, AIT TAMA ALI Abdelhakim, ANANICZ Brice, AOUKACHI Abdellah, BECKENDORF Cindy, DAGTEKIN Musa, DARKAOUI Kamel, EL GAMOUN Houria, FRANGIAMORE Françoise, GULDAL Serafettin, HARRATH Malika, KALFOUS Clémence, KHOUMRI Louisa, LAUER Bernard, PIESTA Sylvia, PODBOROCZYNSKI Julien, RAHAOUI Mohamed, RUSSELLO Marie, SAADI Lamine, SATILMIS Muhterem, SAVALLI Vito Carlo, TUFEKCI ERKILIC Yasemin, TÜZÜN Gülhan, WEBER Sébastien

Absents excusés : 5

DILEK Mujde donne procuration à PIESTA Sylvia
FARIS Aicha donne procuration à RAHAOUI Mohamed
ESTRADA Jonathan donne procuration à ANANICZ Brice
KOUIDRI ZOURGUI Nourdine donne procuration à DARKAOUI Kamel
ARANDA Aurélie donne procuration à EL GAMOUN Houria

Absents non excusés : 0

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Délibération n°47 Attribution de marché Volets Ecole du Parc

Rapporteur Madame PIESTA Sylvia

Vu la consultation lancée afin de remplacer les stores des volets roulants à l'école du Parc.

Vu le rapport de la CAO qui s'est réunie le 17 avril 2026 pour étudier le rapport d'analyses relatif au classement des offres et qui a proposé de retenir l'entreprise Norba Lorraine pour un montant de 86 865 € HT soit 104 238 € TTC

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

DECIDE d'attribuer le marché de stores des volets roulants à l'école du Parc à l'entreprise Norba Lorraine pour un montant de de 86 865 € HT soit 104 238 € TTC

Autorise madame le maire à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de ce marché.

Vote : 29 Pour - Décision à l'unanimité



**Le Maire
Marie ADAMY**